

Bulletin d'information de la ville de Sarralbe



SARRALBE

infos

n°29



Juillet 2016

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Inéos en voie de finalisation

Notre ville figure au nombre des communes de France les plus impactées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en raison de l'imbrication historique du tissu urbain et de la plateforme pétrochimique Inéos.

Le conseil municipal a toujours été favorable à l'élaboration d'un PPRT prescrit par le Préfet en 2009 car il garantit la sécurité des riverains du site en cas d'accident majeur et parce que les investissements qu'il génère, assurent la pérennité de cette usine et de ses emplois.

Le conseil municipal avait toutefois rejeté par délibération en date du 7 décembre 2015 la clef de répartition du financement des 36,8 millions d'euros du coût du PPRT, proposé par M. le Sous-Préfet et qu'il qualifiait «d'habituelle» à savoir, 33 % à la charge de l'industriel, 33 % à la charge de l'Etat et 33 % à la charge des collectivités territoriales dont la ville de Sarralbe. A la suite de notre démarche, l'Etat et l'industriel ont finalement convenu d'une nouvelle clef de répartition des coûts du PPRT plus favorable à notre commune à savoir : 40 % à la charge de l'industriel, 40 % à la charge de l'Etat et 20 % à la charge des collectivités territoriales.

Les périmètres, les investissements et le règlement du PPRT qui sont en cours de finalisation par les services de l'Etat vont être soumis à une enquête publique. Nous continuons à veiller à ce que les intérêts de nos concitoyens riverains du site Inéos soient pris en compte, de même que l'intérêt du contribuable de Sarralbe.

Le chantier de la rénovation de la rue de Strasbourg bloqué par des lenteurs administratives

En décembre 2015, la ville de Sarralbe avait adressé le dossier technique du projet de requalification de la rue de Strasbourg au département de la Moselle pour autorisation de démarrage des travaux et comme support à la demande de subvention départementale.

La convention départementale d'autorisation signée nous a été retournée le 15 juin 2016 soit cinq mois et demi plus tard.

Entre temps, la ville de Sarralbe a lancé l'appel d'offres des travaux qui s'est avéré particulièrement fructueux (- 260 000 €) par rapport au montant prévisionnel.

La commune aurait été en mesure d'engager les travaux dès la fin avril 2016 comme cela avait été programmé. Malheureusement, le conseil départemental ne s'est toujours pas prononcé sur notre demande de subvention, et il ne nous est pas possible d'attribuer les marchés aux entreprises de travaux publics retenues sous peine de perdre le bénéfice de cette éventuelle subvention.

Toutes ces lenteurs administratives nuisent au secteur des travaux publics, à ses emplois qui sont déjà bien sinistrés, mais aussi aux riverains de la rue de Strasbourg qui subissent les désagréments d'une voirie et de trottoirs en mauvais état.

Transmettre à nos enfants, un environnement sécurisé et une nature propre, c'est préserver leur avenir

Depuis le début de mes mandats de maire, mon équipe municipale et moi-même avons toujours mené une réflexion et tenu une ligne d'ac-

tion cohérente pour offrir à nos concitoyens un cadre de vie et un environnement qui soient le plus propre et le plus sécurisé possible. Dans ce domaine, notre commune montre l'exemple.

Protéger l'environnement c'est protéger notre source de nourriture et d'eau potable : nous avons réalisé un effort colossal de mise aux normes de notre système d'assainissement avec la pose de kilomètres de canalisations raccordées à une station d'épuration intercommunale.

Protéger l'environnement c'est protéger la qualité de l'air que nous respirons : nous nous sommes fermement opposés à un projet industriel dont la grande majorité des médecins de notre région disaient qu'il aggraverait considérablement les maladies respiratoires de nos populations locales.

Protéger l'environnement c'est contribuer à conserver le climat que nous connaissons : nous avons réduit nos rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui participent au réchauffement de la planète en remplaçant les énergies fossiles par une chaufferie au bois avec un réseau de chaleur, en réalisant des travaux très conséquents d'isolation thermique de nos bâtiments et en réalisant des économies d'énergie sur l'éclairage public.

Protéger l'environnement c'est préserver la biodiversité : nous avons constitué une vaste zone naturelle protégée de près de 40 hectares attenante à notre forêt communale «Schachen». Cette immense prairie sans pesticides ni herbicides recèle encore une très grande diversité de plantes, d'oiseaux, d'insectes et de batraciens.

Avec les écoles, nous plantons chaque année de nombreux arbres et nous sensibilisons les jeunes écoliers à la richesse de notre patrimoine naturel.

Les services communaux mènent depuis plusieurs années un vaste programme de réduction de l'utilisation de produits chimiques pour désherber les espaces publics et utilisent des solutions alternatives. Les exemples de nos actions ne manquent pas.

Protéger notre environnement c'est l'affaire de tous.

Si nous détruisons notre environnement, celui-ci nous rappellera très vite notre dépendance à son égard.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles journées ensoleillées qui nous manquent tant en ce début d'été, et vous donne rendez-vous aux animations, festivités et activités estivales que nous avons programmées.

Bonnes vacances

Pierre Jean DIDOT

Maire de Sarralbe

Président de la Communauté des Communes de L'Albe et des Lacs





Travaux rue Boppard

Les travaux de rénovation de la rue Henri de Boppard, entre la rue Jacques Touba et la rue Erckmann Chatrian ont débuté.

Une réunion de concertation avec les riverains concernés par les travaux a eu lieu au printemps. Les réseaux d'assainissement en place sous la chaussée sont remplacés car ils sont très dégradés. L'intégralité de la voirie sera refaite à neuf, en conformité avec les normes pour personnes à mobilité réduite.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise RAUSCHER pour un montant avoisinant 210.000 € T.T.C. La maîtrise d'œuvre est réalisée par le bureau d'études Lambert.

Après l'aménagement de l'impasse Warion en 2015, ce chantier est le second volet d'un programme pluriannuel visant à réhabiliter l'ensemble du secteur géographique situé à proximité de l'ancien collège Joseph Cressot (rue Jacques Touba, rue du Capitaine Herlet, rue Erckmann Chatrian et rue Henri de Boppard)





Aménagement de la rue de Strasbourg

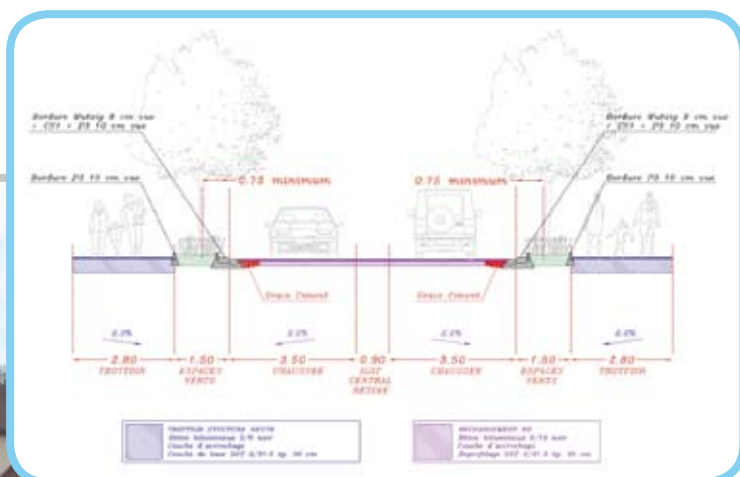
Après l'enfouissement des réseaux réalisé en 2015, ce projet d'aménagement consiste à rénover la rue de Strasbourg entre le rond-point à proximité du restaurant « Fleur de Sel » et la station-service « Total ».

L'objectif est de passer d'une logique purement routière héritée de l'ancienne voie nationale N°61 à une logique plus urbaine « d'avenue » avec un rôle plus en adéquation avec les fonctions urbaines qu'elle supporte.

Afin d'abaisser la vitesse des véhicules, la chaussée sera rétrécie à une largeur de 6 m et des places de stationnement seront créées le long de la voie. Une piste mixte, cyclable et piétonne sécurisée sera créée sur le côté droit en se dirigeant vers la sortie de l'agglomération. Des passages piétons seront aménagés et des espaces verts viendront agrémenter l'avenue. Enfin, un feu tricolore sera implanté à l'angle de la rue des Frères Herbeth. Celui-ci passera automatiquement au rouge lorsque la vitesse d'un véhicule dans la rue de Strasbourg dépassera la vitesse autorisée.

Au terme de l'appel d'offres, l'entreprise retenue pour réaliser les travaux est le groupement d'entreprises TPD/TPHM/GERE pour un montant de 525.249,68 € H.T.

La préfecture de la Moselle a accusé réception de la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, ce qui permettrait de démarrer les travaux.



Toutefois, s'agissant d'une route départementale, une demande de subvention a aussi été déposée auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre du programme AMITER. Malheureusement, les règles fixées par le Conseil Départemental de la Moselle interdisent de démarrer les travaux avant la notification de la décision d'attribution de la subvention. De fait, les travaux ne pourront démarrer qu'après l'accord de M. le Président du Conseil Départemental. Aucune date ne peut être annoncée car ce délai n'est pas maîtrisé par la ville de Sarralbe.





Passerelle

Afin de sécuriser l'accès à l'école élémentaire de Rech dans la rue du Chanoine Goldschmidt, une passerelle cyclable et piétonne sera mise en place. Cet ouvrage, d'une longueur d'environ 40 mètres, permettra de franchir la voie SNCF et sera implanté parallèlement au pont routier départemental existant trop étroit pour les piétons.

A la suite des appels d'offres les travaux ont été confiés à :

- L'entreprise GREBIL pour le gros œuvre (construction des culées et piles intermédiaires),
- L'entreprise SECOFAB pour la charpente métallique,
- L'entreprise RAUSCHER pour l'aménagement des abords.

La coordination du chantier est attribuée au bureau Lambert de Sarre-Union, en collaboration avec Réseau Ferré de France qui est propriétaire du terrain. Le coût total des travaux est de 350.000 € T.T.C.

Les études d'exécution ont débuté. Les travaux sur site débuteront dans les prochaines semaines.





L'arboretum de la forêt Saint-Hubert

La Commune dispose d'un arboretum en bordure de la forêt Saint-Hubert. Créé en 1990, l'Arboretum municipal a vu le jour suite à une volonté commune de la part de la municipalité et de l'ONF. Riche actuellement de plus de 100 espèces végétales différentes, l'arboretum est amené tout naturellement à s'enrichir encore régulièrement d'espèces nouvelles. Il permet à tout un chacun d'apprendre le nom des essences forestières et arbustives locales que l'on trouve dans notre région ou dans les parcs municipaux. Il possède aussi quelques spécimens remarquables comme par exemple «les faux de Verzy», variété de hêtres tortillards issus de la montagne de Reims. Des panneaux portent le nom de chaque espèce en latin et en français. Ils sont disposés le long de chemins empierrés, point de départ du «sentier des mardelles», là où se trouvent des panneaux d'information sur la faune et la flore. En 2012, la Commune a aménagé un observatoire de la faune en haut de l'arboretum.

Cet aménagement complète judicieusement les diverses actions déjà entreprises au niveau local (fête de la nature, expositions, plantations d'arbres, sorties scolaires) pour favoriser par une meilleure connaissance, la préservation de notre patrimoine naturel. Cependant, les objectifs poursuivis par ces actions visent aussi à créer un lien social en développant les interactions entre les différents usagers de la nature : agriculteurs, chasseurs, forestiers, promeneurs, sportifs afin de concilier leurs attentes respectives. Si l'usage que l'on veut faire de la nature varie d'une activité à l'autre, il n'en reste pas moins que celle-ci est la même pour tous, qu'elle n'appartient à personne et que nous avons par contre tous le devoir d'en assurer sa protection.





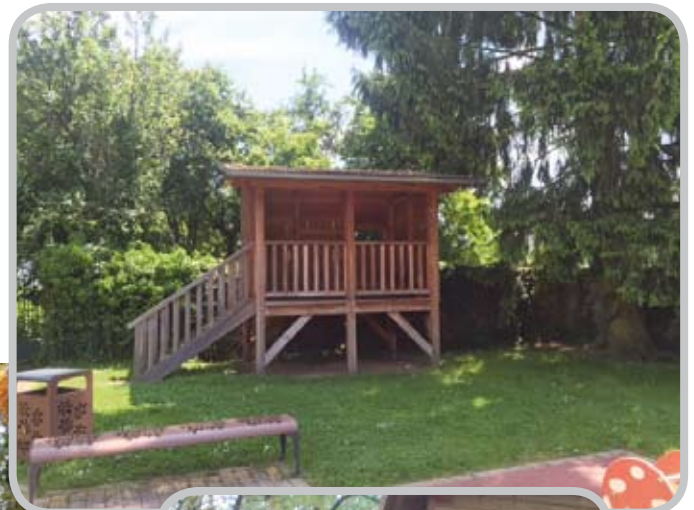
Les observatoires de la forêt St-Hubert et à Rech, des outils pour la découverte de la faune locale

L'arboretum de la forêt St-Hubert est un espace naturel qui est devenu au fil du temps, un lieu de promenade très fréquenté par les habitants de la région. Mais, cet espace privilégié a aussi une vocation pédagogique puisqu'il réunit sur un même site une grande variété d'essences d'arbres clairement identifiées. Afin de compléter cet outil et mieux le mettre en valeur, la municipalité y a aménagé un observatoire de la faune.

Cet imposant ouvrage réalisé en bois de mélèze à la lisière de la forêt s'intègre parfaitement dans le paysage. Ouvert au grand public, il permet d'observer sans la déranger la faune sauvage qui vit dans ce milieu naturel : des chevreuils, des renards, des blaireaux, des sangliers...

A l'arrière de l'aire de jeux à Rech, le jardin refuge pour oiseaux est également doté d'un observatoire qui permet aux scolaires d'étudier le comportement des différentes espèces qui peuplent ce jardin refuge.

Ces outils permettent d'organiser des animations de découverte et d'écoute, animations qui se déroulent dans le cadre de la fête de la nature ou dans le cadre scolaire.





Politique urbaine, espace public et paysage : aménagement d'une halte fluviale

L'acquisition de l'ancien terrain en friche situé entre le pont d'accès au centre-ville qui enjambe le canal et l'Albe et l'entrepôt de carrelage, rue Ernest Solvay a permis l'aménagement d'une halte fluviale disposant d'un quai couvrant la majeure partie des berges. L'installation dispose du matériel adéquat pour l'amarrage et le confort des plaisanciers. Des aires de pique-nique et d'agrément complètent les équipements. Elles sont protégées des nuisances sonores de la circulation par des agencements paysagers. Elles offrent une vue panoramique sur le canal et la ville.

Le parc urbain, ouvert au public, est un endroit de déambulation avec sentiers piétonniers et une liaison de la piste cyclable transfrontalière le long du canal depuis la passerelle située en amont. Ce parc tire parti de la topographie des lieux tout en offrant une variété d'espaces. Ainsi des points de vue sur le centre-ville et le clocher de l'église font partie de la composition végétale par le biais de «trouées» visuelles. La composition paysagère offre une majorité d'espaces libres, engazonnés. Les chemins piétons et cyclables épousent le relief depuis le point haut de la rue Ernest Solvay jusqu'au niveau du quai.



La commune de Sarralbe s'est engagée depuis de nombreuses années dans le développement d'infrastructures permettant de se promener et de se détendre en toute sécurité.



Lieu de déambulation avec des sentiers piétonniers et une piste cyclable, le parc urbain de la halte fluviale attire bon nombre de plaisanciers de passage et inscrit Sarralbe au rang de ville étape du tourisme fluvial.

La construction d'un cheminement piétonnier et l'aménagement paysager des berges mettent en valeur la confluence de la Sarre et de l'Albe tout en reliant le centre culturel et son parc public à la halte fluviale.



La passerelle piétonne et cyclable enjambant l'Albe relie, en toute sécurité, le centre-ville de Sarralbe au réseau cyclable transfrontalier «vélo-vis-à-vis» qui est aussi un itinéraire européen situé le long du canal de la Sarre.





Le ponton de mise à l'eau pour canoë-kayak au droit du quai de l'Albe permet aux sportifs d'embarquer en toute sécurité pour une découverte de ces deux rivières qui ont donné son nom à notre ville.



Le parc thématique du «Recherloch»



Lieu de promenade très fréquenté par les cyclotouristes et les plaisanciers, les bords du canal ont été agrémentés en 2006 face à la chapelle «de la Montagne» par un parc « thématique » au sein duquel les promeneurs peuvent découvrir de nombreuses variétés de végétaux, d'arbustes, d'arbres d'ornement et de fruitiers.

L'aménagement du « Recherloch », qui était une ancienne décharge auparavant, est basé sur des vallonements engazonnés, rehaussés de plantations et équipés de bancs de repos.



Le circuit des calvaires et des croix de chemins

18 croix de chemin ou calvaires jalonnent le territoire de notre commune. Ils furent principalement érigés au XIXe siècle.

Placées aux bords des routes, en plein champ ou à proximité des églises et des cimetières, les croix de chemin, ou «Wegekreuze», font foi d'un temps où le religieux avait une place prépondérante dans notre société. Les raisons pour lesquelles on les érigait sont nombreuses et liées à des événements tragiques ou heureux : croix d'accident, croix d'épidémie, ou croix d'action de grâce, en remerciement d'un vœu exaucé.



« Mes Voisins, Mon Quartier, Ma Ville »

Le bruit

Le bruit, un des fléaux de notre siècle est devenu l'une des sources principales de conflits entre voisins et pourtant, en respectant les horaires prévus par l'arrêté municipal du 21 mars 2000, on peut grandement contribuer à une meilleure entente :

• Pour les particuliers :

L'usage de tondeuses, tronçonneuses, perceuses et autres équipements est autorisé du lundi au samedi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

• Pour les professionnels

Les chantiers de toutes sortes, constructions, tontes et autres sont autorisés de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00 du lundi au samedi. Le dimanche et les jours fériés, ces activités ne sont pas autorisées.



La propreté

Elle est l'affaire de tous. Si la commune y contribue en grande partie par sa balayeuse et ses agents qui couvrent les 35 kilomètres de voirie, chaque riverain a également l'obligation de nettoyer la partie de la rue qui jouxte sa propriété, à savoir le trottoir et le caniveau, en enlevant notamment les mauvaises herbes.



Autre sujet sensible, les déjections canines : encore une fois, nous rappelons aux propriétaires « du meilleur ami de l'homme », que la voie publique, les bosquets et les espaces verts de la commune ne sont pas des toilettes. (Arrêté municipal 41/2012) Des sachets oxobiodégradables sont mis à votre disposition, en divers endroits de la ville, afin de ramasser les « petits oublis » de nos amis canins.



Les feux de jardin

Ils sont tout simplement interdits en Moselle, en application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et aucune dérogation ne peut être accordée par la Commune.

En respectant, au minimum ces trois points, je vis mieux avec mes voisins, mon quartier et ma ville.



Stop aux lingettes

Nous rencontrons régulièrement des problèmes dans les réseaux d'assainissement et stations d'épuration dus aux lingettes nettoyantes jetées dans les toilettes.

Si vous utilisez des lingettes en remplacement des moyens plus classiques de nettoyage, NOUS VOUS PRIONS DE BIEN VOULOIR LES JETER DANS LES POUBELLES !

En effet, ces lingettes, que la plupart des gens jettent dans les toilettes, s'agglutinent, par centaines, une fois dans le réseau des eaux usées.

Ainsi, non seulement le branchement propre à chaque usager est menacé d'obstruction, mais, elles peuvent aussi générer des problèmes d'écoulement, endommagent les installations et finissent par mettre les pompes communales du réseau d'assainissement hors d'usage.

Ces lingettes provoquent également des bouchons dans les réseaux, dégrilleurs, et donc des débordements dans les rivières, des remontées d'eaux usées dans les toilettes, des refoulements d'odeurs. En effet, elles ne sont dégradables qu'à très long terme.

De plus, ces dysfonctionnements engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'utilisateur.

Pour rappel, le décret n° 94/469 du 3 juin 1994 relatif à l'assainissement des eaux usées urbaines stipule, dans son article 22, « l'interdiction d'introduire dans les réseaux d'assainissement des déchets solides (auxquels peuvent être assimilées les lingettes), même après broyage ».





La gestion de la forêt communale

Les aménagements forestiers sont les documents de base de la gestion de la forêt aussi bien communale que domaniale. Ils représentent le fondement de l'activité de l'ONF en tant que gestionnaire des forêts. D'une durée de vingt ans, leur élaboration et leur exécution doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois fonctions : écologique, économique et sociale.

Fonction économique : production de bois d'œuvre de qualité, mais aussi du bois d'industrie et de chauffage.



Fonction écologique : maintien et préservation des zones écologiques sensibles : aulnaie, zone humide, prairie naturelle, îlot de vieillissement et de senescence. Veiller également au bon équilibre entre forêt et gibier. Préservation des sols.



Fonction sociale : accueil du public : arboretum, sentier des mardelles, route forestière des grands chênes, prairie à orchidées, aménagement de parking, pose de table et bancs.



Les métiers

L'agent patrimonial

L'agent patrimonial est traditionnellement l'une des fonctions essentielles de l'ONF, au plus près du terrain. Il assure les activités de base de la gestion patrimoniale d'une forêt ou d'un espace naturel, et participe à un certain nombre d'actions spécialisées dans ce domaine. Il travaille sur son triage (zone géographique qui relève de sa responsabilité) au sein d'une unité territoriale.

Son quotidien

1. Interlocuteur privilégié des acteurs locaux (écoute et force de proposition)
2. Assure les activités de base de la gestion patrimoniale d'une forêt ou d'un espace naturel (martelage, aménagement, mobilisation des bois, accueil du public...)
3. Informe les propriétaires de forêts de la révision de l'aménagement, recueille leurs attentes et participe à leur élaboration (recueil de données et analyse). Propose les normes techniques d'exécution des chantiers. Recueille des données permettant la mise en œuvre des protocoles expérimentaux
4. Participe à des actions spécialisées contribuant à la gestion durable des forêts et des espaces naturels (alerte et reconstitution des milieux, des espèces et de leurs évolutions; veille et alerte sur les risques phytosanitaires, incendie, pollutions...)
5. Participe à la gestion des populations en matière de chasse et pêche.



L'aménagiste

Les aménagements sont préparés au plus près du terrain.

La gestion forestière n'est ni fortuite ni improvisée. Outre les orientations forestières nationales et régionales dont ils disposent, les forestiers qui interviennent concrètement sur le terrain (choix des essences, entretien des peuplements, rythme des coupes, travaux d'infrastructures...) ont besoin d'un document de référence, d'objectif et de programmation : l'aménagement forestier pour cadrer la gestion durable et efficace de chaque forêt.

Les aménagements se succèdent pour accompagner la vie de la forêt

Les aménagements rythment la vie des forêts, tout en s'inscrivant dans le cycle long de croissance des arbres : 150 à 180 ans pour qu'un Chêne atteigne son âge d'exploitation, 100 à 120 ans pour le Hêtre et le Sapin par exemple.

Les aménagements sont donc des étapes qui permettent d'effectuer périodiquement les adaptations structurantes nécessaires à la bonne gestion des forêts. Ces adaptations peuvent aussi être motivées par des évolutions imprévues des peuplements, une modification des besoins en bois, de nouvelles pratiques sylvicoles ou bien encore des fonctions supplémentaires dévolues à la forêt.



Chenilles processionnaires du Chêne

La chenille processionnaire du Chêne, larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea Processionaea* est un insecte défoliateur qui cause des dégâts sanitaires et écologiques.

- **Danger pour l'homme** : les poils urticants peuvent provoquer des réactions cutanées, oculaires et respiratoires.

- **Danger pour les animaux domestiques**

- **Des Dommages sur les arbres** : défoliation et perte de croissance

La lutte microbiologique à base du *Bacillus thuringiensis* est actuellement la méthode la plus efficace.

Cette bactérie est spécifique aux lépidoptères et sans danger pour les autres espèces que ce soient les auxiliaires, les prédateurs des chenilles ou autres insectes et animaux.

L'application est faite par des professionnels qualifiés et certifiés qui garantissent le résultat et l'innocuité pour l'environnement.

L'intervention pour la ville de Sarralbe a été effectuée le 1er Juin par pulvérisation via un véhicule équipé d'une turbine.



Cette intervention se fait sur les jeunes chenilles qui ne représentent pas encore de danger à ce stade de leur cycle. Elles meurent par septicémie dans les jours qui suivent l'ingestion de la bactérie.

La santé publique et nos chênes sont ainsi préservés.



Plantation d'arbres

A l'occasion de la COP21, les communes et les particuliers ont été invités à planter un arbre. Cette action symbolique à laquelle a participé l'école maternelle de Rech avait pour objet d'exprimer l'engagement des communes et des citoyens dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Mais notre commune a largement dépassé le stade de l'action symbolique puisque depuis plusieurs années, elle a entrepris une vaste opération de plantations d'arbres, indépendamment de celles prévues dans le cadre de l'aménagement forestier. Ainsi, chaque année, les élèves de nos écoles sont appelés à planter 25 arbres dans les espaces déboisés essentiellement le long des chemins ruraux.

De plus, cette année, un écran végétal a été implanté le long du chemin de halage du canal de la Sarre face à l'usine SECOFAB. Outre les bénéfices tirés sur le plan écologique, cet aménagement va créer une rupture dans la monotonie en ouvrant l'espace vers le haut et en créant un jeu d'ombres et de lumière. Par ailleurs, une autre opération est prévue sur le terrain en friche de l'ancienne sablière à l'entrée Sud de notre agglomération. 1300 arbres y seront plantés.



Les vergers

Autrefois courants, les vergers traditionnels disparaissent aujourd'hui peu à peu de nos campagnes. Les raisons de cette régression sont multiples : urbanisation, évolution des pratiques agricoles, modification des modes de consommation, rupture dans la transmission des savoir-faire qui dans le passé se faisait de génération en génération.

Il est donc plus que nécessaire aujourd'hui de créer des espaces d'apprentissage et de pratique si l'on ne veut pas que ces savoirs populaires, autrefois partagés, se perdent.

C'est l'objectif poursuivi par la municipalité qui a créé à côté de l'école maternelle Bellevue **un jardin pédagogique**. Sa gestion et son entretien ont été confiés à l'Association arboricole locale qui dispose ainsi d'un outil pour sensibiliser, conseiller et former tous les publics à l'arboriculture. Par ailleurs, la municipalité a mis à la disposition de cette association un autre verger implanté à Rech. Ce verger sera plutôt orienté vers la production.





Jardiner autrement

Le jardin constitue un lieu de détente et de loisir qui permet à beaucoup d'entre nous de renouer avec la nature. A la joie de cultiver et de récolter des légumes sains, le jardin propose aussi un espace de vie où la famille aime à se réunir. Et pourtant, ce cadre idyllique est-il vraiment un lieu sans risque ?

On sait que nombreux jardiniers amateurs utilisent des pesticides et herbicides, voire en abusent.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui s'accordent à reconnaître, malgré la pression des lobbyistes, que les effets de ces produits sur la santé de l'homme sont loin d'être anodins. Beaucoup de ces substances phytosanitaires, doux euphémisme pour désigner ces molécules chimiques, sont des **perturbateurs endocriniens** qui peuvent agir sur la santé et avoir des conséquences irréversibles à certaines étapes du développement comme au moment de la grossesse et ce même à faible dose. D'autres, sont considérés comme **potentiellement cancérigènes**. Il faut avoir conscience aussi que chacun d'entre nous est exposé à ces produits qu'on les utilise ou pas. Des études ont démontré, par exemple, que l'on retrouve du **glyphosate** à des doses élevées dans le corps humain.

A son niveau, tout jardinier devrait donc bannir ces produits et avoir recours à des solutions alternatives pour entretenir son jardin et protéger sa santé.



Se passer de pesticides

Les pesticides et herbicides sont présents partout, dans l'eau, dans l'air, dans le sol, et les aliments. Ces substances ciblées pour détruire certains organismes vivants ne sont pas pour autant sans danger pour les organismes non ciblés (insectes, animaux aquatique, l'être humain ...).

Conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement, la municipalité s'est engagée dans un plan de réduction et à terme de suppression de l'usage de ces produits chimiques pour traiter les espaces verts et la voirie.

Pour cela, la municipalité a décidé de mettre en place progressivement des techniques alternatives. Parmi celles-ci citons :

- enherbement et tonte plus ou moins régulière,
- fauchage des surfaces plus importantes,
- désherbage manuel,
- balayage mécanique,
- désherbage thermique,
- désherbage mécanique dans les zones stabilisées : allées, aires de jeux, terrains de sport,
- paillage,
- mise en place de plantes couvre sol.

Cela nécessite aussi de la part de tous un changement de regard. Le plan de désherbage s'inscrit en effet dans une démarche différenciée qui repose sur différents niveaux d'entretien des espaces communaux. Trois niveaux sont ainsi définis :

- niveau 1 : entretien poussé,
- niveau 2 : entretien intermédiaire,
- niveau 3 : entretien limité.

Ce changement de regard doit porter aussi sur ce qu'on appelle improprement « mauvaises herbes » car il n'y a pas de mauvaises herbes, mais des herbes considérées comme indésirables à tel endroit de notre espace de vie. Le plan de désherbage nous impose un minimum de tolérance.





La préservation des milieux naturels

Sarralbe abrite des espaces naturels remarquables dont certains sont protégés réglementairement. C'est le cas de la vallée de la Sarre qui fait l'objet d'une protection au titre du réseau Natura 2000. D'autres sites, comme la prairie naturelle au lieu-dit Grossditschweiler, sont répertoriés ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de Lorraine. La commune a mis en place une gestion rigoureuse de cet espace, ce qui a permis de préserver jusqu'à présent ce site remarquable par sa richesse floristique. Par ailleurs, toujours dans le même souci de préservation, elle a aussi fait l'acquisition de l'étang et de la roselière en contrebas de la prairie, une zone humide qui abrite de nombreuses espèces de batraciens et une végétation spécifique. L'ensemble sera bientôt soumis au régime forestier ce qui garantira une protection réglementaire efficace de ces milieux fragiles dont l'aspect visuel est une véritable originalité paysagère de notre région.



Sensibilisation à l'environnement

La sensibilisation du public aux enjeux environnementaux est une préoccupation constante de la municipalité. Depuis plusieurs années, elle propose dans le cadre de la fête de la nature de nombreuses sorties et animations destinées à mieux faire connaître le patrimoine naturel local. Si ces actions sont ouvertes à un large public, ce sont cependant les élèves de nos écoles qui en sont les principaux bénéficiaires, car il est primordial pour eux de renouer des contacts directs avec la nature. Au cours de ces sorties, ils découvrent la richesse de la biodiversité locale et acquièrent bon nombre de connaissances qui leur permettront d'être plus enclins à agir de manière positive sur l'environnement.



Tri sélectif

La prochaine dotation de sacs multifix organisée par le SYDEME aura lieu au :

Complexe sportif, culturel et de loisirs
à SARRALBE rue de la Sarre

**les 06 et 07 octobre 2016
de 08h30 à 19h30.**

Pour récupérer votre dotation, pensez à vous munir d'un cabas ou d'un panier. N'oubliez pas de présenter votre Sydem'pass !

Pour les personnes nouvelles arrivées dans la commune, se munir d'un justificatif de domicile.

RAPPEL : la dotation remise est prévue pour 6 mois. Nous attirons votre attention sur l'importance de vous déplacer à cette permanence. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de remettre votre Sydem'pass à une personne de votre choix qui pourra ainsi récupérer votre dotation.

**NE MANQUEZ PLUS LES DISTRIBUTIONS
DE SACS MULTIFLUX !!!!!**

**Facilitez-vous la vie et
abonnez-vous gratuitement au module
alerte email sur
www.sydeme.fr**

Vous serez informés par courriel des dates de permanence de dotations en sacs multifix de votre commune (rappel 8 jours avant les dates, ainsi que la veille).



Collecte de piles et batteries usagées



A l'occasion de votre permanence de redotation en sacs multifix, le Sydeme organise une collecte de **vos piles et batteries usagées**.

Venez nombreux déposer vos piles et batteries usagées au **point de collecte** mis à votre disposition



et recevez un **collecteur de piles** en échange.



Une fois plein, vous pourrez vider votre collecteur :
- soit lors des prochaines permanences multifix,
- soit tout au long de l'année en déchèterie.

A vous de jouer !



Les métaux contenus dans les piles et batteries usagées une fois traités sont réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante :



33 % de ZINC, utilisé dans la fabrication de toitures et de gouttières.

24 % d'alliages de NICKEL et de FER, qui permettent de fabriquer les aciers inoxydables que l'on retrouve dans les couverts et carrosseries de voitures.

3 % de PLOMB, CUIVRE, COBALT et autres métaux réemployés dans l'industrie (notamment fabrication de batteries neuves).

40 % Non Valorisés : Manganèse, Graphite, Plastiques, Papiers et Résidus.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les services du Sydeme au :

N°Vert 0 800 600 057

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.sydeme.fr



COLLECTE TEXTILES USAGÉS

Textile- Chaussure - Linge de maison - Maroquinerie

en bon état, tachés ou troués SAUF mouillés et souillés

LE RELAIS



**TRI D'UNION
EMMAÜS**

Création d'emplois locaux
Insertion professionnelle
Développement durable
Solidarité

**Plus d'infos et liste des points
d'apport volontaire sur
www.lerelais.org**

Economie d'énergie sur l'éclairage public

Dans le contexte actuel où l'économie d'énergie est un enjeu majeur, la commune de SARRALBE a opté pour la rénovation de son éclairage public avec pour objectif de réduire la facture énergétique et la pollution lumineuse.

Dans ce cadre, il est prévu d'équiper toutes les armoires de commande d'éclairage public de «régulateurs de tension» qui abaissent la tension de 20 à 30 volts permettant ainsi une économie de 30% de consommation électrique.

Au niveau de la rue d'Eich, les candélabres seront réduits de moitié et remplacés par des luminaires nouvelles générations type LED qui requièrent une faible consommation avec une durée de vie supérieure aux autres technologies.



Chaufferie bois

En raison du renchérissement du prix des énergies fossiles et de la volonté de la ville de s'inscrire dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le projet de chaufferie collective au bois avec un réseau de chaleur pour desservir une dizaine de bâtiments communaux au centre-ville a été mis en chantier en 2009 avec une mise en service en octobre 2010.

La commune a construit une chaufferie centralisée bi-énergie bois-gaz naturel afin de :

- Valoriser une ressource locale issue de l'entretien de l'espace forestier.
- Réduire la facture énergétique.
- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.
- Gagner en indépendance énergétique, en se dégageant des aléas du prix des énergies fossiles.
- S'inscrire dans une démarche de développement durable en utilisant une énergie renouvelable et en mettant en œuvre un programme conséquent de travaux de maîtrise de l'énergie sur son patrimoine.





Rénovation thermique des bâtiments communaux

Depuis 2010, un vaste programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre a été engagé sur le territoire communal. A cette fin, un certain nombre de travaux ont été réalisés, à savoir :

l'amélioration thermique des bâtiments du Groupe Scolaire Robert Schuman (isolation thermique par l'extérieur, VMC double flux) et de l'école maternelle Bellevue (ITE + chaudière gaz à condensation)

A la suite d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux visant à identifier les nouvelles sources d'économie d'énergie potentielles, il est prévu d'engager un nouveau programme d'isolation thermique des trois bâtiments publics suivants :

- La mairie,
- Le gymnase municipal,
- L'école primaire de Rech.

Ecole Bellevue



Groupe scolaire



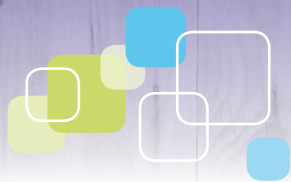


Le nettoyage de printemps : un geste citoyen

Une soixantaine de bénévoles a répondu cette année à l'invitation de la municipalité à participer au traditionnel nettoyage de printemps. Ce sont surtout les jeunes encadrés par les animateurs de leurs clubs respectifs qui se sont rendus, gantés, vêtus de chasubles et munis de sacs poubelles, dans les secteurs qui leur avaient été attribués pour ramasser ce que des personnes en manque de civisme jettent dans l'espace public.

De l'avis des participants, la ville montre une belle propreté due aux efforts des services techniques et des habitants pour entretenir et embellir leur cadre de vie. La quantité de déchets collectés cette année est en diminution, mais il reste toujours des lieux de rassemblement et de passage qui concentrent les effets des actes d'incivilités. On y trouve des verres, des bouteilles, des canettes, des mégots, des emballages divers ...





Sorties scolaires

« Dans le cadre de la fête de la Nature, les élèves de Grande Section de l'école maternelle Bellevue de Sarralbe se sont rendus en forêt Saint-Hubert le lundi 09 mai, à la faveur d'une météo relativement clémente. Encadrés par M. François LUKAS, garde-forestier et par M. Greff, les enfants ont suivi



un parcours fléché pour découvrir le terrier d'un blaireau, puis ont participé à une chasse aux trésors à l'arboretum. Ces deux ateliers leur ont permis d'évoluer dans un environnement différent tout en apprenant à se repérer et à s'orienter dans la nature. L'enseignante tient à remercier les deux organisateurs pour leur implication et leur dévouement, ainsi que la Commune pour la mise à disposition du bus. »



Les élèves de CP (39) et de CE1 (41) de l'école Robert Schuman ont fait un voyage dans le temps pour aider le prince Hugo de Fleckenstein à reconstruire son château. Les enfants ont découvert la vie au moyen âge à travers divers défis disséminés dans la forêt jouxtant le château ainsi que dans ses ruines. Après un petit repas pris dans la nature, ils ont pris, l'espace de quelques instants, la place du couple royal.



Ecole élémentaire de Rech : classe environnement à Noirmoutier

Qui n'a pas vécu une classe environnement, ne peut imaginer le vécu des enfants, des adultes durant un tel séjour. Les enseignants découvrent encore mieux leurs élèves et les enfants établissent des relations très fortes avec leurs enseignants.

Parents et enseignants se sont démenés pour réduire le coût de revient de la classe de mer pour les enfants. La municipalité a également apporté sa contribution.

Ce sont 36 enfants de l'école élémentaire de Rech qui se sont rendus sur l'île de Noirmoutier dans un centre de vacances de la « FOL », accompagnés par le corps enseignant et des parents d'élèves. Marie-Colette Becker a complété l'équipe d'adultes pour réaliser le reportage photos de tout le séjour. Les parents ont ainsi pu suivre au jour le jour les activités des enfants grâce à la « BOX » de l'école créée à cet effet.

Dès leur arrivée, les enfants se sont rendus sur une plage à l'ouest de l'île pour y étudier les dunes. L'après-midi, profitant de la



marée basse, c'est non loin du centre qu'ils sont partis à la pêche à pied. De retour au centre ils ont mis ces animaux marins pêchés dans l'estran dans un aquarium et ont pu les observer toute la semaine. Bien entendu, ces animaux furent catalogués, répertoriés durant un moment « classe ».

Alors que les plus grands pratiquaient le char à voile, les plus petits confectionnèrent un cerf-volant qui fit ensuite son premier vol depuis la plage.

Tout ce petit monde s'est rendu le lendemain au passage du Gois qu'ils ont observé à marée basse puis à marée haute. Alors que les uns dessinaient le paysage, les autres observaient les oiseaux dans les polders puis vice-versa.

Les plus jeunes visitèrent le centre historique de Noirmoutier pendant le deuxième cours de char à voile.



Voir le retour des bateaux de pêche et observer les poissons et crustacés pêchés fut un grand moment. Une visite aux marais salants s'imposait avec encore une fois l'observation de la faune et de la flore. Le jeu des pirates termina le séjour.

La classe de mer a donné l'occasion aux élèves de sortir de leur environnement habituel, d'expérimenter de nouvelles choses, de faire des tâches auxquelles ils ne participent pas forcément chez eux. La classe de découverte développe le sens des responsabilités, contribue au développement et à l'apprentissage de l'autonomie chez les enfants.



Les enfants de l'école maternelle Robert Schuman se sont rendus à la ferme pédagogique de Schneckenbusch près de Sarrebourg le 17 mai (deux classes) et le 19 mai (deux classes).

Malgré un temps incertain, les enfants ont passé une très agréable journée.

Ils ont fabriqué du fromage et goûté le lait de la ferme ainsi que des bonnes tartines avec de la confiture de lait et du fromage fabriqué à la ferme.



Ils ont nourri les vaches, sont montés sur un tracteur et ont passé

un bon moment avec tous les animaux de la ferme.

Chacun est reparti avec son petit fromage frais qu'il avait confectionné le matin.

Preuve que les enfants ont passé une bonne journée, le chemin du retour était très calme, la plupart des enfants dormaient dans le bus.





24 Mai 2016 : Go Run For Fun Une jeunesse en rose pour un événement grandiose !

En 2015, pour sa première édition, l'événement Go Run For Fun (Courir pour le plaisir) avait suscité beaucoup d'intérêt auprès des écoles de la région et l'enthousiasme des 1500 enfants y ayant participé avait fait plaisir à voir.

En ce 24 mai cette manifestation était réitérée mais cette fois-ci ce ne sont pas moins de 3000 enfants âgés de 5 à 10 ans, de la grande section de maternelle au CM2, qui convergèrent vers le stade de Sarralbe pour y prendre part. Le bouche à oreilles avait fait son effet et 145 classes issues de 48 écoles situées sur 42 communes s'y étaient inscrites.

Nul chronométrage ni classement à l'arrivée, il s'agit avant tout de prendre du plaisir dans un exercice physique de masse, et la mascotte « Dart » ainsi qu'une équipe d'animatrices étaient présentes pour assurer justement le côté festif de cette manifestation.

En dehors du T-shirt, chaque participant se voyait récompensé à l'arrivée, d'une médaille, d'une gourde, d'une bouteille d'eau et d'un délice lacté.

Une équipe d'une cinquantaine de bénévoles a concouru à la réussite de cet événement dont l'organisation ne peut laisser place à l'improvisation vu le nombre et l'âge des participants. A commencer bien sûr par les 65 bus de transports dont il aura fallu prévoir le



stationnement. Le Super U avait mis à disposition une large partie de son parking pour l'occasion.

Par ailleurs, la sécurité de la course se devait être irréprochable : une interdiction totale à la circulation sur le parcours, la mise en place de barrières de protection aux points critiques, la présence de nombreux jalonneurs et celle d'une antenne médicale furent bien sûr de mise, sans oublier l'assistance des services de la gendarmerie, de la police municipale et de la protection civile.





Aires de jeux (strictement non fumeurs)

Un certain nombre d'aires de jeux régulièrement vandalisées ont dû être fermées et démontées pour des raisons de sécurité.

Le renouvellement de ces structures ludiques sera programmé cet été sur les 3 sites suivants : au Parc François Mitterrand, rue André Ziegler et dans la cour de l'école maternelle «Bellevue».

Construits sur un sol souple pour amortir les chutes, les 3 nouveaux espaces seront équipés de structures multi-activités à destination des plus grands avec des passerelles, un toboggan, un filet à grimper, des jeux sur ressort pour les plus jeunes, une balançoire et des tracés de jeux au sol de type marelle.

175.000,00 € HT seront investis.



Sarralbe compte désormais huit espaces de jeux sur son territoire dont trois localisés dans les cours des écoles maternelles.

Profitant des travaux de préparation des nouvelles plates-formes qui accueilleront les structures ludiques ; la rénovation des parkings à l'entrée du complexe socio-culturel et sportif a également été planifiée.

Les anciennes dalles alvéolaires engazonnées, abimées et affaissées seront remplacées par de l'enrobé, avec matérialisation des places de stationnement par un tracé au sol en résine.





“L’île aux copains” - Accueil périscolaire : un service éducatif et pédagogique

Depuis septembre 2012, ce service public, facultatif, proposé par la commune, remporte un franc succès.

Il s’adresse aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

La gestion est confiée à l’OPAL, titulaire de la délégation de service public.

Pour répondre aux besoins des familles, différentes possibilités d’accueil sont proposées. L’accès au restaurant scolaire est ouvert tous les jours à midi, y compris les mercredis.

Dans un cadre convivial et de détente, l’accueil périscolaire est animé par une équipe dynamique et professionnelle. C’est un lieu de vie permettant à chaque enfant de bénéficier, sur la base d’un projet pédagogique, d’activités diverses et variées : culturelles, ludiques et sportives, de rencontres, sorties... dans le respect des règles de vie en collectivité.

Pour tous renseignements, contacter : M. Morgan SQUIZZATO
Directeur
au 09.80.78.18.95
ou 06.52.55.25.88
courriel : ile-aux-copains@opal57.org



30 jeunes saisonniers pendant la période estivale



Chaque année, pendant les vacances scolaires d’été, 30 jeunes de la commune sont employés dans les différents services municipaux de Sarralbe par périodes de 3 semaines en qualité de «saisonniers», à raison de 25 heures par semaine.

Les «saisonniers» sont principalement affectés dans les services suivants : accueil de la mairie, médiathèque, espaces verts.

Concernant les espaces verts, il s’agit essentiellement de travaux d’entretien des plantations, de binage, de nettoyage des massifs floraux, d’arrosage, de fleurissement et de tonte des pelouses.

Pour ce qui est des tâches administratives à l’accueil de la mairie et à la médiathèque, il s’agit de travaux de tri, de classement et d’archivage de documents, ainsi que d’accueil et de renseignement du public.



Skate Parc

A l'arrière du centre culturel et sportif et à proximité du «city-stade», un «skate-park» a été installé.

Les modules de jeux sont issus de l'ancien équipement situé à proximité de l'ancien collège Joseph Cressot. Cette aire de jeux avait été démontée car elle générait de nombreux troubles sonores à proximité des habitations. Après réparation et remise en conformité de ces modules, ceux-ci ont été installés sur une nouvelle aire en enrobé, à l'écart de toute habitation.

Dorénavant, sportifs, amateurs et confirmés peuvent s'adonner à leur discipline préférée. Ce terrain a été conçu pour permettre de pratiquer les figures les plus spectaculaires.



Le «skate-park» est ouvert en libre accès de 8h à 20h à tous les amateurs de sports de glisse âgés de 8 ans et plus. Alors, à vos roulettes !

HANDBALL : Sport et études font bon ménage

Une belle réussite pour le projet de la section sportive handball de Sarralbe. Les minimes garçons finissent deuxième de la finale académique durant laquelle les jeunes joueurs de Sarralbe se sont inclinés face à la redoutable équipe de Pont-à-Mousson dont les joueurs font partie de l'élite nationale. Les benjamins et benjamines quant à eux se classent respectivement troisième et quatrième de la finale départementale contre des joueurs généralement un an plus âgés qu'eux. Ceci est de très bon augure pour l'année prochaine..... 2 titres ?

Mais ce sont également les très bons résultats scolaires et l'engagement important des élèves dans les missions d'arbitre qui donnent au projet une toute autre dimension.

De nombreuses raisons de satisfaction pour les entraîneurs, mais aussi pour la commune, qui soutient le club de handball local grâce à une subvention annuelle de 3 600 euros. Cette somme permet au club de recruter un entraîneur breveté d'état et ainsi de proposer une formation de haute qualité aux jeunes.





L'histoire de la Trouée de la Sarre

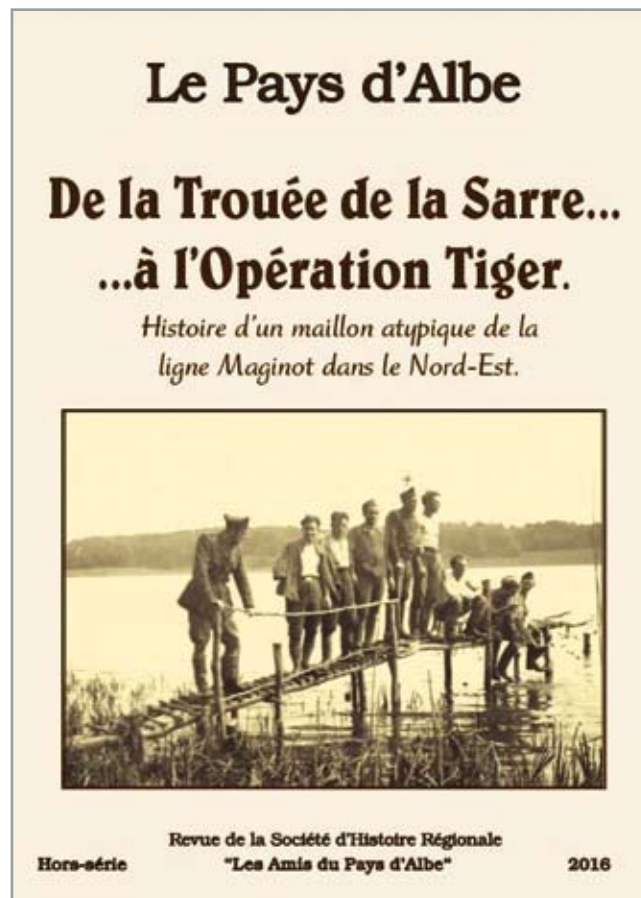
L'Association des Amis du Pays d'Albe vient d'éditer un bulletin hors-série entièrement consacré à l'histoire de la Ligne Maginot Aquatique.

Sous le titre « *De la Trouée de la Sarre... à l'Opération Tiger* », cette publication s'appuie sur l'important fonds documentaire dont dispose l'association, pour présenter l'histoire méconnue de ce maillon atypique de la ligne Maginot.

Elle donne aux amateurs comme aux passionnés d'histoire militaire les éléments clés qui leur permettront de mieux comprendre les aspects technique et militaire de la Ligne Maginot Aquatique.

À travers de nombreux témoignages, elle donne aussi la parole aux milliers de soldats qui ont écrit cette page de l'histoire du Pays d'Albe.

Cet ouvrage est en vente au musée de Sarralbe.



Le musée du Pays d'Albe et de la Ligne Maginot Aquatique

La construction d'un imposant barrage sur l'Albe, et l'implantation d'une caserne à la périphérie de la ville au milieu des années 1930, ont placé Sarralbe au cœur de la Ligne Maginot Aquatique.

La résistance acharnée menée par les Mar-souins du 51e RMIC pour défendre Sarralbe et ses environs face à l'assaillant leur a permis d'écrire une page glorieuse dans la tourmente de l'invasion de la France en 1940...

Ouverture du musée :

le dimanche après-midi en juillet et août de 14 h à 17 h.

Le lundi de 14 h à 17 h (sauf juillet et août)

Sur rendez-vous et visite de groupe : toute l'année.

Circuit découverte de la Ligne Maginot Aquatique : nous consulter

Informations :

03 87 97 80 17 (Mairie de Sarralbe)

maisondestetes.sarralbe@yahoo.fr

<https://sites.google.com/site/museedesarralbe/home>

Les Amis du Pays d'Albe

Musée du Pays d'Albe et de la Ligne Maginot Aquatique
40, rue Clémenceau - 57430 SARRALBE



Une rose, un espoir

Amitié, générosité, solidarité

Encore une fois, la magie de la Rose a opéré et tous les bénévoles ont répondu présents à l'appel lancé par Knipper Raphaël, président, et Wendels Benoit, vice-président de l'association «Une Rose Un Espoir» du secteur de Sarralbe.

C'est ainsi que dès le vendredi après-midi, pas moins de 120 personnes se sont retrouvées au Collège Doisneau pour l'emballage des 17 500 roses prévues cette année. En moins de deux heures et avec de grands sourires, ce fut chose faite.

Pour que les autres vivent !



Pendant les 2 jours suivants, une centaine de motards accompagnés de leurs passagers se sont mobilisés pour proposer aux habitants les fameuses roses pour un don de 2 € minimum. Malgré la météo très capricieuse, ils sont partis avec le sourire. Ni la pluie, ni la neige, ni la grêle, ni le froid auront eu raison du convoi de l'espoir. Le dimanche à midi, l'ensemble des roses a été offert. L'amitié des motards et leur solidarité avec les malades ont porté leurs fruits.

Le 27 Mai dernier, sur le parvis de la Mairie, l'association a remis officiellement au Docteur Quetin, Vice-Président de la ligue contre le cancer de Moselle, le fruit de son travail, soit un chèque de 52.200 €.

Un don énorme, possible grâce à la générosité de toute la population, grâce à la mobilisation des motards, des bénévoles non motards nécessaires en cuisine, aux casse-croûtes, au comptage, et aussi grâce aux commerçants et artisans qui n'hésitent pas, malgré une conjoncture très difficile, à apporter leur soutien logistique, alimentaire et financier à cette opération.

Un grand bravo à cet élan de solidarité.

Le 5 juin, à Dieuze, ont été dévoilés les chiffres au niveau national. Ainsi, la Moselle a reversé à la ligue locale 713 831,31 €. L'ensemble des secteurs, sur toute la France, a reversé la somme de 1 343 414,92 €.

Ces sommes seront réinvesties par la ligue contre le cancer dans la recherche, dans l'aide directe aux malades ainsi que dans de l'équipement médical.





L'élection de Miss Moselle à Sarralbe

Samedi, le 21 mai 2016, la ville de Sarralbe accueillait l'élection de «Miss Moselle 2016». Cette élection s'est déroulée sous la houlette de Ludovic Faroult producteur national pour «Miss Prestige» et avec la participation de la corporation des boulangers du secteur Sarreguemines, Bitche et Sarralbe.

Lors de cette soirée, les 10 candidates ont défilé et le verdict est tombé à minuit.

Ont été élues :

Sarah Krebs de Soucht, Miss Moselle 2016

Valentine Jacques de Hoste, Première dauphine

Anaïs Fischer, de Retonfey, 2ème dauphine

Melissa Dibène, d'Hettange-Grande, Miss communication

Lisa Benouarzeg, de Bitche, Miss élégance





Marché Bio et du Terroir

Tous les premiers samedis du mois de 08 heures à 12 heures, se déroule un marché bio et produits du terroir sur la place de la Mairie.

Les commerçants possèdent le «label bio» ou «produits du terroir». On y trouve des légumes, des fruits, des confitures, de la viande porcine ou bovine, de la volaille, du fromage de chèvre ou de vache, des œufs, des pâtes, des épices, du thé, du miel.

Après deux années d'existence, ce marché a pris ses marques, en attirant une clientèle différente de celle qui fréquente habituellement le marché hebdomadaire. Il permet également aux commerçants du centre-ville de bénéficier du passage de cette clientèle nouvelle.



Le marché hebdomadaire de Sarralbe

L'origine du marché de Sarralbe remonte au Moyen Âge. En 1615 il y avait 5 foires à Sarralbe (Saint-Mathias, Saint-Philippe, Saint-Jacques, Marie-Madeleine, Saint-Mathieu et Saint-André). En 1725 le prévôt Scholz restaura le marché le jeudi. En 1755, le duc Stanislas créa 12 marchés aux bestiaux par an (chacun de 3 jours). Ils furent réduits à 3 en 1785. Les foires et marchés avaient alors lieu sur une place dite «du marché», entre l'hôtel de ville actuel et la porte Nord-Est de la ville, sous une grande halle.

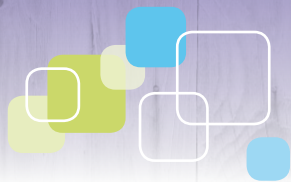
De tous temps, la ville de Sarralbe est restée un centre de commerce.

Dans les années soixante, le marché était installé rue Poincaré. Il a été déplacé au début des années deux mille, rue du Maréchal Foch, rue St Pancrace et place de la République, ces espaces publics ayant été équipés par la ville pour mettre le marché aux normes réglementaires.



Ce marché de plein air a lieu tous les jeudis de 07h00 à 12h00 (le mercredi si le jeudi est férié). On y trouve toutes sortes de marchandises alimentaires (viandes, volailles, fruits et légumes, poissons, miels, produits asiatiques, pâtes fraîches, des produits bio, de la volaille vivante), des vêtements, des chaussures, des jouets, des fleurs, des nappes, de la coutellerie, des sacs, et de la petite restauration.

Ce marché est l'occasion pour la population locale, tout comme celle des communes alsaciennes voisines et du canton de Sarralbe de se retrouver dans une ambiance conviviale, le plus souvent musicale et agrémentée d'odeurs de grillades. Il participe au dynamisme commercial de notre ville. Les 40 commerçants non sédentaires (en moyenne) vous accueillent chaque semaine à leurs stands.



Handicap : travail en établissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Un ESAT est une structure qui offre aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif. Il accueille le travailleur handicapé dont les capacités de travail ne lui permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

Il doit permettre de mettre en place des actions qui visent :

- au maintien des acquis scolaires et professionnels,
- l'accès à l'autonomie.

L'ESAT peut parfois disposer d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes handicapées en dehors de leur temps d'activité.

La Commune de Sarralbe par le biais d'une convention confie à l'ESAT d'Albestroff l'entretien saisonnier de certains espaces verts. Les salariés de l'ESAT sont supervisés par des moniteurs d'atelier.

Il s'agit d'un mode de partenariat qui répond à nos besoins de missions tout en enrichissant le projet professionnel des personnes en situation de handicap.



Convention avec CAP Emploi

Dans le cadre d'un projet de réinsertion, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville de Sarralbe a signé une convention avec l'association CAP Emploi. Cette convention permet aux personnes de Sarralbe sans emploi et le plus en difficulté, de travailler de manière ponctuelle à l'entretien des espaces verts de la ville.



Activités UDAF

Un groupe d'une dizaine de personnes se réunit tous les vendredis matin dans les locaux de la Maison des Associations de Sarralbe.

Les participants se retrouvent pour échanger, apprendre à se connaître, faire des activités, partager des expériences de vie. Ils sont encadrés par une conseillère en économie sociale et familiale de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Moselle.

Le soutien financier de la municipalité permet de mettre en place des cours de cuisine ainsi que des sorties culturelles. La ville de Sarralbe a également mis à disposition de ce groupe, un terrain près de l'école Bellevue, sur lequel ce groupe entretient un potager.

Les participants ont débuté des séances de sport : le Taï So. Une dizaine de séances leur permettra de découvrir ce sport et d'en apprécier les bienfaits.



Permanence du conciliateur de justice

en Mairie le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 13 h 30 à 16 h 30

Le conciliateur de justice doit trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre deux parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties et pour une durée limitée.

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

Il n'intervient pas pour les litiges :

- d'état civil,
- de droit du travail,
- de conflits avec l'administration.

Déroulement de conciliation :

Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation. les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix, conjoint, concubin, etc...

Il peut :

- se déplacer sur les lieux de la contestation,
- interroger toute personne qui lui semble utile, avec l'accord des parties.

Quand un accord est trouvé, la conciliation est engagée à la demande des parties, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre. La rédaction d'un constat n'est obligatoire que si la conciliation entraîne le renoncement à un droit.



Pour que la nature appartienne à tout le monde

La nature appartient à tout le monde, mais celle-ci n'est pas toujours accessible aux personnes souffrant d'un handicap. Chaque année, pendant la fête de la nature, la Commune de Sarralbe accueille durant une journée les membres d'une association de malvoyants et leur propose de renouer le contact avec le milieu naturel.

Ils viennent de fort loin, de Thionville, du Saulnois, de la région de Forbach, de Sarreguemines et toujours plus nombreux. C'est ainsi que jeudi le 19 mai 2016, un groupe d'une trentaine de personnes s'est donné rendez-vous à l'arboretum pour une journée de plein air.

Durant la matinée, le groupe s'est promené le long du chemin des mardelles accompagné par M. Alain Trinkwell, ornithologue, qui a fait identifier les oiseaux aux randonneurs par l'écoute de leur chant.

L'après-midi fut consacrée à une balade commentée sur le chemin de halage du canal. M. Greff a présenté un court historique du canal de la Sarre, du haras du Duc de Lorraine et de l'exploitation du sel à Sarralbe.



Les bacheliers

Rien de banal et jamais acquis d'avance, le BAC (Baccalauréat) reste le point d'orgue d'une longue scolarité. «Décrocher» ce dernier avec la mention «Bien» voire «Très Bien» reste du domaine de l'exceptionnel et est incontestablement le résultat d'une implication constante et sans faille durant l'ensemble de la scolarité.



Il est normal au vu de ces résultats brillants que toute notre communauté célèbre ce long cheminement vers la réussite.

Comme les années passées, la commune de Sarralbe souhaite honorer ces prestigieux récipiendaires et ceci le soir des festivités commémoratives du 14 juillet.

Il est demandé aux titulaires du BAC 2016 et qui ont obtenu l'examen avec la mention «Bien» ou «Très Bien» de se signaler à l'accueil de la mairie de Sarralbe, munis du justificatif des notes obtenues ainsi que d'un relevé d'identité bancaire RIB.



Passage à la TNT HD

90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.



Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place une **aide à la réception** versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'elles auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les **résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- **120 €** pour une **adaptation ou réorientation de leur antenne râteau**,
- **250 €** pour un **changement de mode de réception**.

Pour les **habitations collectives**, ce montant maximum est de **500 €**.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une **attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris**.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur le site www.recevoirlatnt.fr, à la rubrique «les aides de l'Etat» s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

• Le 13 juillet au soir •

Soirée commémorative, soirée populaire, soirée conviviale et festive c'est dans ces termes que peut se définir la soirée du 13 juillet qui dans nos campagnes célèbre la fête nationale du 14 juillet.

Défilé, dépôt de gerbe, retraite aux flambeaux aux sons de la musique municipale et de la marche cadencée des pompiers, c'est ainsi, et d'une façon immuable que débutent les festivités.

Puis, la nuit tombée, c'est le ciel qui est pris comme fond d'écran du feu d'artifice qui nous rappellera d'une façon flamboyante cette fois-ci, les devises socles des valeurs fondamentales de notre pays LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.



• Le rendez-vous du 14 août prochain •

En raison de la désaffectation du Conseil départemental de la Moselle à l'égard du festival de la «Sarre à Contes» qu'il ne soutient plus financièrement, notre commune vous propose le 14 août prochain, dans la salle culturelle (ou dans son parc en fonction de la météo) un concert «Klezmanouche» de grande qualité.

Notre région «Alsace-Lorraine», terre de passage et de partage, à la croisée de plusieurs cultures, est riche de dialectes et de langues entremêlés. C'est tout naturellement et dans cet esprit que s'inscrit ce Concert donné par le groupe «Klezmanouche».

L'Alsace et la Lorraine terre de rencontre entre communautés qui partagent la même ferveur dans l'interprétation musicale et un grand sens de l'ornementation et de l'improvisation sont l'essence même de cette musique.

C'est toute cette richesse que le concert «**Klezmanouche**» va tenter de restituer avec brio.

Alors n'hésitez pas, venez nombreux, vous ne serez pas déçus !



• Concert 8 octobre - Festival de Fénétrange •

Pour ce deuxième partenariat «Festival de musique de Fénétrange et ville de Sarralbe» une rencontre inattendue entre un «piano à bretelles» et des œuvres de Bach, Mozart, Vivaldi...

En Effet, l'accordéoniste Richard GALLIANO accompagné de Bertrand CERVERA, violon - Saskia LETHIEC, violon - Paul MINALI BELLA, alto - Eric LEVIONNOIS, violoncelle - Sylvain LE PROVOST, contrebasse nous donne rendez vous le 8 octobre à 20 H au centre culturel «Espace François Mitterrand» de Sarralbe.

Accordéoniste, bandonéoniste virtuose et compositeur, Richard GALLIANO s'exprime dans tous les genres musicaux du classique au jazz.

A l'issue du concert, place à la gastronomie.

Autour de 22 h le restaurant «La Fleur de Sel» le chef, Vincent LETZTER nous interprétera en virtuose, un menu décliné autour de la thématique 2016 du festival de Fénétrange «1685» faisant référence à l'année de naissance des compositeurs Scarlatti, Bach et Haendel.

